

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	7
PRÉFACE.....	9
INTRODUCTION.....	15
CHAPITRE I. LES FINALITÉS ET L'OBJET DE LA PROCÉDURE DU RENVOI PRÉJUDICIEL.....	35
Section 1. <i>Introduction : la procédure du renvoi préjudiciel dans le système juridictionnel de l'Union européenne.</i>	35
Section 2. <i>Les finalités de la procédure du renvoi préjudiciel</i>	37
A. La fonction traditionnelle de la compétence préjudicielle est d'assurer l'interprétation et l'application uniforme du droit de l'Union dans tous les États membres.....	37
B. La fonction de contrôle de l'application du droit de l'Union dans les ordres juridiques nationaux.....	41
C. La fonction d'assurer la protection juridique des intérêts des particuliers.....	43
Section 3. <i>L'objet de la procédure du renvoi préjudiciel</i>	44
Section 4. <i>Conclusions</i>	51
CHAPITRE II. LES ASYMÉTRIES ENTRE LA DEMANDE DE DÉCISION PRÉJUDICIELLE EN INTERPRÉTATION ET EN APPRÉCIATION DE VALIDITÉ.....	53
Section 1. <i>Considérations préliminaires</i>	53
Section 2. <i>Les différents objets du renvoi</i>	55
Section 3. <i>Les autres asymétries</i>	62
Section 4. <i>Le cumul des questions d'interprétation et en appréciation de validité</i>	65
Section 5. <i>Le jugement en interprétation et en appréciation d'(in)validité</i>	67
Section 6. <i>Le Parquet européen et les perspectives d'avenir des renvois préjudiciels en interprétation et en appréciation de validité</i>	69
CHAPITRE III. LES CONDITIONS « SUBJECTIVES » DE RECEVABILITÉ DU RENVOI PRÉJUDICIEL.....	73
Section 1. <i>Introduction : l'origine jurisprudentielle de la notion de juridiction</i>	73
Section 2. <i>Le champ d'application territorial de l'article 267 TFUE</i>	76
Section 3. <i>L'origine légale et non conventionnelle de l'organe</i>	80

Section 4. <i>Stabilité de l'organe</i>	84
Section 5. <i>Le caractère obligatoire de la juridiction</i>	85
Section 6. <i>L'application du droit</i>	87
Section 7. <i>L'exigence de la nature contradictoire</i>	89
Section 8. <i>L'indépendance et la neutralité</i>	90
Section 9. <i>L'existence d'un différend</i>	96
A. <i>Saisine de la Cour constitutionnelle</i>	98
Section 10. <i>Conclusions</i>	101
CHAPITRE IV. LES CONDITIONS « OBJECTIVES » DE RECEVABILITÉ DU RENVOI PRÉJUDICIEL	105
Section 1. <i>Les critères de la « nécessité » et de la « clarté » de la demande de décision préjudicielle et leur évolution dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne</i>	105
Section 2. <i>L'interprétation des critères de la « nécessité » et de la « clarté » de la DDP dans le règlement de procédure de la Cour</i>	110
Section 3. <i>La portée de l'obligation de motivation du juge national et l'obligation de fournir les éléments de droit et de fait nécessaires</i>	112
A. <i>L'obligation de démontrer la pertinence des questions préjudicielles soulevées aux fins de statuer sur l'affaire au principal</i>	115
B. <i>L'obligation de démontrer la pertinence des questions préjudicielles en présence de situations « purement internes »</i>	116
C. <i>L'obligation de démontrer la pertinence des questions soulevées en présence de DDP relatives à l'interprétation des dispositions de la Charte des droits fondamentaux</i>	119
Section 4. <i>Conclusions</i>	120
CHAPITRE V. LE RENVOI PRÉJUDICIEL ET LES CONTOURS MOUVANTS DES « SITUATIONS PUREMENT INTERNES »	123
Section 1. <i>Introduction : genèse, nature et évolution de la notion de « situation purement interne »</i>	123
Section 2. <i>Le rôle moteur joué par les avocats généraux en faveur d'une systématisation de la jurisprudence en la matière</i>	127
Section 3. <i>L'arrêt Ullens de Schooten : un tournant jurisprudentiel ?</i>	130
Section 4. <i>L'applicabilité (indirecte) du droit de l'Union en vertu d'un renvoi par le droit national</i>	135
Section 5. <i>L'existence d'un intérêt transfrontalier certain</i>	139
Section 6. <i>Le risque de discrimination à rebours et la « situation transfrontalière équivalente »</i>	142

Section 7.	<i>L'annulation de mesures indistinctement applicables</i>	145
Section 8.	<i>L'élément transfrontalier potentiel dans le cadre de la libre circulation des marchandises</i>	147
Section 9.	<i>La pertinence de la « jouissance effective de l'essentiel des droits » attachés au statut de citoyen de l'Union.</i>	149
Section 10.	<i>L'appréciation de la situation purement interne : une question qui relève de la compétence de la Cour ou une question de recevabilité de la demande de décision préjudicielle ?</i>	153
Section 11.	<i>Remarques conclusives</i>	159
CHAPITRE VI.	LA FACULTÉ ET L'OBLIGATION DE RENVOI PRÉJUDICIEL	163
Section 1.	<i>La faculté et l'obligation de poser la question préjudicielle : la règle de base du traité</i>	163
Section 2.	<i>La notion de juridiction statuant en dernière instance (obligée de procéder à un renvoi préjudiciel) et celle de juridiction ne statuant pas en dernière instance (habilitée à saisir la Cour)</i>	168
Section 3.	<i>Les précisions apportées par la jurisprudence : exceptions à l'obligation de poser la question préjudicielle</i>	173
Section 4.	<i>Exceptions à la faculté de saisir la Cour</i>	183
Section 5.	<i>L'obligation de renvoi préjudiciel et l'appréciation de sa pertinence</i>	185
Section 6.	<i>Le rôle du juge national entre initiatives des parties et règles internes de procédure</i>	187
Section 7.	<i>Les possibles interférences entre la faculté (ou l'obligation) de renvoi préjudiciel et la procédure incidente de contrôle de constitutionnalité</i>	192
CHAPITRE VII.	LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLATION DE L'OBLIGATION D'INTRODUIRE UNE DEMANDE DE DÉCISION PRÉJUDICIELLE	197
Section 1.	<i>Introduction</i>	197
Section 2.	<i>Brèves remarques sur l'obligation d'introduire une demande de décision préjudicielle</i>	199
Section 3.	<i>Le réexamen ou la révision des jugements passés en force de chose jugée en l'absence de renvoi préjudiciel</i>	203
Section 4.	<i>Les possibilités de recours dans le système juridique italien</i>	210
Section 5.	<i>La violation de l'obligation d'introduire une demande de décision préjudicielle en interprétation et la réparation du préjudice</i>	216
Section 6.	<i>L'absence de demande de décision préjudicielle en interprétation comme infraction suffisamment caractérisée</i>	219
Section 7.	<i>La procédure en manquement pour défaut de renvoi préjudiciel en interprétation</i>	222

Section 8. <i>La violation de l'article 267, paragraphe 3, TFUE, et le droit à un procès équitable</i>	226
Section 9. <i>Les voies de recours en cas de violation de l'obligation de renvoi préjudiciel en appréciation de validité</i>	230
Section 10. <i>Le défaut d'agir de la part des juridictions nationales qui ne sont pas de dernier ressort</i>	234
Section 11. <i>La responsabilité de l'État et non de la juridiction.</i>	236
Section 12. <i>Conclusions.</i>	238
CHAPITRE VIII. LA MESURE CONSERVATOIRE NATIONALE ET LE RENVOI PRÉJUDICIEL.	241
Section 1. <i>Le fondement « constitutionnel » de la mesure conservatoire dans les demandes de décision préjudicielle</i>	241
Section 2. <i>En particulier : la mesure conservatoire comme corollaire de la primauté du droit de l'Union et du principe de légalité.</i>	244
Section 3. <i>Les mesures conservatoires et de contrôle de la légalité des actes de l'Union. Mesures suspensives provisoires</i>	246
Section 4. <i>L'adoption de mesures conservatoires positives dans le cadre d'un renvoi préjudiciel en appréciation de validité.</i>	248
Section 5. <i>L'autonomie procédurale des États membres : pouvoirs et limites du contrôle exercé par les tribunaux nationaux.</i>	250
Section 6. <i>Remarques finales.</i>	253
CHAPITRE IX. LA PROCÉDURE	257
Section 1. <i>Introduction</i>	257
Section 2. <i>La phase initiale de la procédure : le dépôt de la demande de décision préjudicielle</i>	257
Section 3. <i>Les participants à la procédure devant la Cour</i>	262
Section 4. <i>La phase écrite de la procédure</i>	264
Section 5. <i>La phase orale de la procédure.</i>	265
Section 6. <i>La décision</i>	269
Section 7. <i>La procédure préjudicielle accélérée</i>	272
Section 8. <i>La procédure préjudicielle d'urgence</i>	275
CHAPITRE X. LES EFFETS DE LA DÉCISION PRÉJUDICIELLE	279
Section 1. <i>Introduction</i>	279
Section 2. <i>Les effets de la décision préjudicielle en interprétation dans la procédure nationale à l'origine du renvoi</i>	280

Section 3. <i>Les effets extraprocéduraux de la décision préjudicielle en interprétation</i>	284
Section 4. <i>Les effets temporels de la décision préjudicielle en interprétation</i>	286
Section 5. <i>La décision préjudicielle sur la validité</i>	289
Section 6. <i>Les effets temporels de la décision préjudicielle sur la validité</i>	292
CHAPITRE XI. LE RAPPORT ENTRE LE RENVOI PRÉJUDICIEL ET LES VOIES DE RECOURS DE L'UNION	295
Section 1. <i>Introduction : la coexistence entre le renvoi préjudiciel et les voies de recours directes</i>	295
Section 2. <i>La conception restrictive des voies de recours directes devant les juridictions de l'Union</i>	297
Section 3. <i>Le renvoi préjudiciel en tant que complément aux voies de recours directes</i>	301
Section 4. <i>La primauté du recours en annulation sur le renvoi préjudiciel en vertu de la jurisprudence TWD</i>	305
Section 5. <i>Le cas particulier de la PESC</i>	312
Section 6. <i>Les rapports entre le renvoi préjudiciel et les autres voies de recours directes</i>	321
Section 7. <i>Conclusions</i>	324
CHAPITRE XII. LE RENVOI PRÉJUDICIEL ET LE RECOURS EN ANNULATION : PARALLÈLES, CROISEMENTS ET DIFFÉRENCES	327
Section 1. <i>Introduction</i>	327
A. <i>Rechtliches Gehör, rule of law, Union de droit</i>	327
B. <i>Plan du travail</i>	329
Section 2. <i>Le parallélisme et ses limites</i>	330
A. <i>Les éléments de parallélisme dans les deux axes de protection judiciaire</i>	330
B. <i>Le renvoi préjudiciel en tant que procédure de coopération entre les juridictions nationales et la Cour de justice, échappant à l'initiative ou à la disponibilité des parties privées</i>	332
C. <i>La nature limitée du contradictoire dans la procédure préjudicielle devant la Cour de justice</i>	335
D. <i>L'exclusion de l'intervention et de la tierce opposition</i>	338
E. <i>La connaissance (limitée) par la Cour des faits visés par la demande de décision préjudicielle et l'inadéquation de la procédure préjudicielle pour assurer le contradictoire sur ces faits</i>	341

F. La contribution de la procédure nationale à la pleine affirmation du droit à une protection juridictionnelle effective en ce qui concerne l'établissement des faits	344
G. L'effet des arrêts.	345
Section 3. <i>Le caractère « plus approprié » du recours direct</i>	347
A. Position du problème.	347
B. La préclusion <i>TWD</i> : son évolution dans la jurisprudence et sa raison d'être.	348
C. L'inapplicabilité de la préclusion <i>TWD</i> aux règlements non législatifs : l'arrêt dans l'affaire des <i>Tigres tamoul</i> et les questions ouvertes	350
D. L'applicabilité de la préclusion des <i>TWD</i> aux sujets primaires (internationaux) de l'UE et sa justification.	351
E. L'extension de la justification de la préclusion <i>TWD</i> dans les procédures impliquant des particuliers : la préférence pour le recours en annulation comme motif de la limitation du contrôle préjudiciel	353
Section 4. <i>Remarques conclusives</i>	357
A. Aperçu latéral des tendances simultanées à la limitation de l'accès direct au Tribunal : <i>T & L Sugars</i> et <i>Greenpeace Energy</i>	357
B. L'article 19 TUE et la recherche du Saint Graal.	359
CHAPITRE XIII. LE RENVOI PRÉJUDICIEL ET LE RÔLE DU DROIT COMPARÉ DANS L'INTERPRÉTATION DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE.	361
Section 1. <i>Introduction : l'autonomie de l'ordre juridique de l'Union européenne</i>	361
Section 2. <i>Le rôle du droit comparé dans la procédure préjudicielle</i>	366
Section 3. <i>Le rôle du droit comparé dans l'interprétation de la Cour</i>	368
Section 4. <i>Le rôle du droit comparé dans la jurisprudence de la Cour de justice : les arrêts sur les principes généraux communs</i>	375
Section 5. <i>Conclusions</i>	379
CHAPITRE XIV. L'EXISTENCE SIMULTANÉE D'UNE QUESTION DE CONSTITUTIONNALITÉ ET D'UNE QUESTION PRÉJUDICIELLE. L'EXPÉRIENCE DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE ITALIENNE.	381
Section 1. <i>Avant-propos</i>	381
Section 2. <i>La jurisprudence de la Cour constitutionnelle italienne et de la Cour de justice sur les relations entre les systèmes juridiques</i>	383
Section 3. <i>L'existence simultanée d'une question de constitutionnalité et d'une question préjudicielle de droit de l'Union</i>	386
Section 4. <i>L'arrêt de la Cour constitutionnelle italienne n° 269/2017</i>	388

Section 5. <i>Les développements récents</i>	393
Section 6. <i>Les différentes solutions pour le juge national</i>	398
Section 7. <i>L'arrêt du 5 mai 2020 de la Cour constitutionnelle fédérale allemande</i>	400
CHAPITRE XV. LE RENVOI PRÉJUDICIEL DANS LE DROIT ITALIEN	403
Section 1. <i>La primauté du droit de l'Union. La procédure préjudicielle comme outil de coopération directe entre la Cour de justice et les juges nationaux</i>	403
Section 2. <i>La procédure préjudicielle : la faculté et l'obligation de renvoi</i>	405
Section 3. <i>La notion de juridiction et de procédure pertinentes : critères structurels et fonctionnels</i>	409
Section 4. <i>Le rôle du juge et des parties</i>	412
Section 5. <i>Le caractère incident de la procédure et la préjudicialité au sens logique</i>	413
Section 6. <i>La forme de la demande</i>	414
Section 7. <i>Le recours contre la décision d'effectuer ou non le renvoi</i>	415
Section 8. <i>La violation du droit de l'Union européenne en tant que « motif de juridiction »</i>	417
Section 9. <i>La nature de la suspension de la procédure et son effet sur les autres procédures en cours</i>	420
Section 10. <i>L'intervention du tiers dans la procédure principale au sein de la juridiction nationale aux fins de participer à celle devant la Cour de justice</i>	422
Section 11. <i>La décision préjudicielle et le juge du renvoi</i>	423
CHAPITRE XVI. LE CONSEIL D'ÉTAT FRANÇAIS ET LE RENVOI PRÉJUDICIEL À LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	427
Section 1. <i>La volonté contemporaine du Conseil d'État de s'inscrire dans le concert européen des juridictions</i>	429
A. L'acceptation du mécanisme du renvoi préjudiciel	429
1. Une utilisation désormais rationalisée de la théorie de l'acte clair	430
2. L'admission pleine et entière de l'autorité des arrêts de la Cour de justice	436
B. L'ambivalente contribution du Conseil d'État à l'édification de l'ordre juridique de l'Union européenne	443
1. Une contribution « intéressée » du Conseil d'État	443
2. Une contribution intéressante pour l'ordre juridique de l'Union	452

Section 2. <i>De la récurrence des résistances du Conseil d'État à la mutation de leur signification</i>	456
A. Une défiance originelle d'ordre structurel	456
1. La défiance vis-à-vis d'une juridiction nouvelle largement créée à son image	457
2. Une défiance mue par la stricte observance de la répartition des compétences découlant de la Constitution française et du traité de Rome	459
3. Une défiance se concrétisant par un recours immodéré à la théorie de l'acte clair	462
B. Des résistances désormais prioritairement axiologiques	467
1. L'inexplicable persistance de poches de résistance dépourvues d'axiologie	468
2. La préservation de l'essence de la Constitution	473
CHAPITRE XVII. LA PRIMAUTÉ ET LA QUESTION PRÉJUDICIELLE : LE RÔLE DE L'INTERPRÉTATION CONFORME	483
Section 1. <i>Principe de primauté et renvoi préjudiciel</i>	483
Section 2. <i>L'Union européenne comme Union de droit</i>	489
A. Décisions préjudicielles d'interprétation	497
Section 3. <i>Le rôle de l'interprétation conforme</i>	500
Section 4. <i>Primauté et interprétation conforme. L'inapplication en tant qu'extrema ratio</i>	505
Section 5. <i>L'interprétation conforme et « la fusion des horizons entre les niveaux interne et supranational »</i>	510
Section 6. <i>La double préjudicialité et l'interprétation conforme selon la Cour de justice dans l'arrêt Popławski : vers une redéfinition de la jurisprudence CILFIT ?</i>	513
Section 7. <i>Le revers de la médaille : l'omission de renvoi préjudiciel et le défaut de motivation du juge. La Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire Sanofi c. France</i>	517
CHAPITRE XVIII. LE RENVOI CONSULTATIF À LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME	521
Section 1. <i>Introduction</i>	521
Section 2. <i>Le caractère facultatif de la demande d'avis et la légitimation de la soumettre ; la nature des questions qui peuvent faire l'objet d'un renvoi consultatif</i>	523
Section 3. <i>La forme et le contenu de la demande et les aspects procéduraux dans le jugement a quo</i>	529
Section 4. <i>Les avis</i>	533
Section 5. <i>La relation entre le renvoi consultatif à la Cour européenne des droits de l'homme et la question de constitutionnalité interne</i>	539

Section 6. <i>Les différences et les relations avec le renvoi préjudiciel à la Cour de justice</i>	541
Section 7. <i>Conclusions</i>	543
APPENDICE	545
TRAITÉS (EXTRAIT)	547
STATUT DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (EXTRAIT)	549
RÈGLEMENT DE PROCÉDURE DE LA COUR DE JUSTICE (EXTRAIT)	553
Titre deuxième – dispositions procédurales communes	553
Titre troisième – des renvois préjudiciels	567
RECOMMANDATIONS À L'ATTENTION DES JURIDICTIONS NATIONALES, RELATIVES À L'INTRODUCTION DE PROCÉDURES PRÉJUDICIELLES	579
Introduction	579
I. <i>Dispositions applicables à toutes les demandes de décision préjudicielle</i>	580
II. <i>Dispositions applicables aux demandes de décision préjudicielle nécessitant une célérité particulière</i>	588
INSTRUCTIONS PRATIQUES AUX PARTIES, RELATIVES AUX AFFAIRES PORTÉES DEVANT LA COUR	593
I. <i>Dispositions générales</i>	594
II. <i>La phase écrite de la procédure</i>	597
III. <i>La phase orale de la procédure</i>	603
IV. <i>Dispositions finales</i>	609
DÉCISION DE LA COUR DE JUSTICE DU 16 OCTOBRE 2018 RELATIVE AU DÉPÔT ET À LA SIGNIFICATION D'ACTES DE PROCÉDURE PAR LA VOIE DE L'APPLICATION E-CURIA	611
LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL DANS LE CADRE DES PUBLICATIONS RELATIVES AUX PROCÉDURES JURIDICTIONNELLES DEVANT LA COUR DE JUSTICE	615
DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA COUR DE JUSTICE, AU TITRE DE L'ARTICLE 281, DEUXIÈME ALINÉA, DU TRAITÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE, EN VUE DE MODIFIER LE PROTOCOLE N° 3 SUR LE STATUT DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE	619
MODÈLES DE DEMANDES PRÉJUDICIELLES	641
Renvoi préjudiciel en interprétation	641
Renvoi préjudiciel en appréciation de validité	649
MODÈLE D'OBSERVATIONS ÉCRITES	657